

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

en date du **Lundi 16 Décembre 2013**, à **18 heures 30**

L'an deux mille treize et le seize décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 11 décembre, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire de la commune.**

Etaient présents :

MM. BADIE Henri – BERNARDY Laurent - COMES Paul – GUIRAUD Alain - LAPORTE Gaston - MAIRENDE Bernard– MALET Frédéric – Mesdames MOLES Martine, NICOLOTTI Rossella..

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Florence DUBRESSON et Fathia CHARPENTIER et Monsieur Thierry ENCOYAND.

2 Procurations : Monsieur Thierry ENCOYAND à Monsieur Henri BADIE et Madame Fathia CHARPENTIER à Monsieur Laurent BERNARDY.

Monsieur Alain GUIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du **04 décembre 2013** a été remis à chaque élu présent et sera approuvé lors de la prochaine séance.

Est également donné un exemplaire du Compte Rendu du dernier Conseil d'Ecoles.

Ces 2 documents seront également distribués aux élus absents ce jour.

A la demande de Monsieur le Maire, est ajouté à l'ordre du jour après acceptation des élus présents ou représentés le sujet suivant :

**« Modification des Statuts de la Communauté des Communes des Aspres
– Compétence Périscolaire »**

DELIBERATION N° 39

*Communauté des Communes des Aspres
Modification des STATUTS - Compétences optionnelles
« Compétence Périscolaire »*

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée :

1 - de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes des Aspres en date du 05 décembre 2013 complétant les statuts par l'adjonction d'une nouvelle compétence optionnelle suivante :

*“ Intégration des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
et Périscolaire conventionné ”.*

2 - de la demande de M. le Président de la Communauté de Communes des Aspres de délibérer sur le consentement ou l'opposition à cette modification des statuts.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la mise en place et la gestion des temps d'activités imposées par la Réforme des Rythmes Scolaires aux collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTTE la modification des statuts de la Communauté des Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 05 décembre 2013.

DELIBERATION N° 40

**Classements en Voirie Communale
Chemin des Calsades
et Chemin du Tourtougué « Partie Nord et Partie Sud »
Acceptation du devis d'Honoraires
avec la SCP DELAHAYE-CRETIN – MAITENAZ**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU les délibérations en date du 04 septembre 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTTE le devis d'honoraires tel que présenté par la SCP de Géomètres Experts DPLG dont le Bureau est situé à PERPIGNAN 66 100, 102, Avenue Alfred Kastler pour un montant T.T.C de 4 685. 57 (quatre mille six cent quatre vingt cinq Euros et cinquante sept cents).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis et tout document afférent à la mission du géomètre désigné.

Avenue de la Gare : Projet d'Aménagement

Sur proposition de Monsieur le Maire, décision est prise d'informer Monsieur le Président de la Communauté des Communes des Aspres du souhait de la collectivité pour l'Aménagement de l'Avenue de la Gare.

Cette opération s'effectuera sur les Fonds Communautaires de la commune (enveloppes Projet Structurant et Dotation aux Travaux si nécessaire) et suivant le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics. La Maîtrise d'Ouvrage sera assurée par la Communauté des Communes dans le cadre de sa compétence.

La partie Eau/Assainissement sera prise en charge par le Budget M 49 de la Communauté.

Les réseaux secs seront suivis par le Sydel avec participation financière de la commune de 40 %.

Un fonds de concours auprès de la Communauté pourra être sollicité à hauteur de 50 % de la participation communale demandée.

ATESAT : Signature de la Convention

DELIBERATION N° 41

**Signature de la Convention « ATESAT »
Assistance Technique fournie par les Services de l'Etat
au bénéfice des Collectivités**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité du maintien, pour la collectivité, de cette Assistance Technique fournie par l'Etat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT et tout document y afférent.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6228 du Budget Communal M14.

Réforme des Rythmes Scolaires : « Appel à Projet »

Information est donnée de « l'Appel à Projet » qui a été élaboré par les Services de la Communauté des Communes en charge de l'élaboration du projet éducatif du territoire et dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires dans les Ecoles Maternelles et Primaires. Cet « appel à projet » est destiné aux Associations et Acteurs Locaux.

Questions diverses

Départ de Monsieur le Percepteur du Boulou

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ de M. Jean-Philippe BONAURE, Receveur Municipal au 01 janvier 2014.

Devis pour Terrassement et Avaloir « Coste d'en Salleres »

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un affaissement d'un réseau pluvial qui nécessite l'intervention d'un professionnel. Le devis tel que présenté par M. Jean-Louis HERNANDEZ est accepté à l'unanimité pour un montant TTC de 3 336.84 Euros.

Divers

- M. Couffi placera la céramique aux Ecoles pendant les vacances scolaires.
- Monsieur Laurent BERNARDY donne des précisions quant au projet du placard de rangement prévu aux Ecoles. Le devis correspondant est en cours d'élaboration.
- Mme Rossella NICOLOTTI se propose pour élaborer les affiches « Joyeux Noël et Bonne Année » pour les 2 entrées de Village.

Levée de séance : 19 H 20